

a PROPOS DE CAPITAL ET IDÉOLOGIE

thomas piketty

Je suis reconnaissant aux éditeurs de la *Revue de philosophie économique* de m'avoir proposé de donner mes réactions à l'intéressant essai publié par Nicolas Brisset et Benoît Walraevens autour de mon livre *Capital et idéologie*. Cet article soulève de très nombreux points auxquels il m'est impossible de répondre ici de façon détaillée. Je vais me concentrer sur deux interrogations particulièrement importantes dans l'analyse proposée par Brisset et Walraevens : d'une part la question des origines du capitalisme, et d'autre part celle de la nature du socialisme participatif.

SUR LES ORIGINES DU CAPITALISME : COLONIALISME ET CONTRAINTE ÉCOLOGIQUE

Dans leur texte, Nicolas Brisset et Benoît Walraevens s'interrogent notamment sur la façon dont je rends compte dans mon ouvrage de l'émergence et du développement du capitalisme industriel occidental.

Pour résumer, la thèse que je défends est que ce processus est intimement lié aux systèmes de domination militaire et coloniale qui se développent entre les puissances européennes et le reste du monde au cours du XVIII^e et XIX^e siècles, et qui permettent aux États occidentaux d'imposer une division internationale du travail et un système d'approvisionnement en matières premières sans lesquels le développement capitaliste aurait très vite buté sur une contrainte écologique. Je développe notamment cette thèse dans le chapitre 9 de *Capital et idéologie*, et plus généralement dans les chapitres 6 à 9 consacrées aux sociétés esclavagistes et coloniales (chapitres malheureusement non couverts dans l'article de Brisset et Walraevens).

Cette thèse n'est pas véritablement nouvelle. Elle s'appuie notamment sur l'ouvrage publié en 2000 par Ken Pomeranz sur la « grande divergence » (Pomeranz 2000), ouvrage qui est probablement le livre le plus important et le plus influent sur l'histoire de l'économie-monde depuis la publication par Fernand Braudel de *Civilisation matérielle, économie et capitalisme* en 1979. En particulier, Pomeranz montre à quel point la Révolution industrielle qui prît place à la fin du XVIII^e siècle et au XIX^e siècle au Royaume-Uni puis dans le reste de l'Europe reposait de façon centrale sur l'extraction à grande échelle de matières premières (en particulier de coton) et de sources d'énergies (notamment sous forme de bois) venues du reste du monde, dans le cadre d'un schéma d'organisation coercitif et colonial, tout en proposant une comparaison inédite et novatrice avec les processus à l'œuvre dans les autres parties du monde.

Pour Pomeranz, le fait central est que les régions les plus avancées de Chine et du Japon étaient autour de 1750-1800 dans un état de développement comparable aux régions correspondantes d'Europe de l'Ouest. En particulier, on observe dans ces différents cas des formes assez proches de structures socio-économiques, fondées d'une part sur une croissance démographique et agricole soutenue (rendue possible par l'amélioration des techniques de culture, ainsi que par la progression considérable des surfaces cultivées, au travers des défrichements et des déforestations), et d'autre part sur des processus comparables de proto-industrialisation et d'accumulation du capital, en particulier dans le secteur de l'industrie textile. Dans l'analyse de Pomeranz, deux éléments essentiels vont conduire à des trajectoires divergentes à partir de 1750-1800. Tout d'abord, la contrainte plus prégnante liée à la déforestation européenne, doublée de la présence de gisements de charbon idéalement situés, en particulier en Angleterre, menèrent à l'utilisation particulièrement rapide en Europe d'autres formes d'énergie que le bois, et au développement précoce des technologies correspondantes. Ensuite et surtout, la capacité fiscale et militaire des États européens, largement issue de leurs rivalités passées, et renforcée de surcroît par les innovations technologiques et financières induites par la concurrence interétatique, va leur permettre d'organiser au cours des XVIII^e-XIX^e siècles une division internationale du travail et des approvisionnements particulièrement profitables.

Concernant la déforestation, Pomeranz insiste sur le fait que l'Europe était à la fin du XVIII^e siècle tout prêt de buter sur une contrainte «écologique» de grande ampleur. Au Royaume-Uni comme en France, au Danemark comme en Prusse, en Italie ou en Espagne, les forêts avaient disparu à vive allure au cours des siècles précédents, passant d'environ 30 %-40 % des surfaces autour de 1500 à guère plus de 10 % en 1800 (16 % en France, 4 % au Danemark). Dans un premier temps, le commerce de bois avec les régions encore boisées d'Europe de l'Est et du Nord permet de pallier en partie aux manques, mais très vite cela ne suffit plus. On observe également une déforestation graduelle en Chine entre 1500 et 1800, mais de façon moins marquée, en partie du fait d'une plus grande intégration politique et commerciale entre les régions les plus avancées et les régions boisées de l'intérieur.

Dans le cas européen, la « découverte » de l'Amérique, le commerce triangulaire avec l'Afrique et les échanges avec l'Asie vont permettre de débloquent les contraintes. L'exploitation des terres d'Amérique du Nord, des Antilles et d'Amérique du Sud, sur lesquelles ont été transportées la force de travail venue d'Afrique, permettent de produire les matières premières (notamment sous forme de bois, coton et sucre) utilisées pour alimenter les profits des colons et les fabriques textiles en plein développement à partir de 1750-1800. La maîtrise militaire des voies navales les plus éloignées permet également le développement de complémentarités à grande échelle. La nourriture des esclaves des Antilles et du sud des États-Unis actuels est ainsi financée par les exportations textiles et manufacturières britanniques vers l'Amérique du Nord, elles-mêmes permises par le bois et coton venus des plantations. Ajoutons qu'un tiers des textiles utilisés pour vêtir les esclaves venait d'Inde au XVIII^e siècle, et que ces importations en provenance d'Asie (textiles, soierie, thé, porcelaine, etc.) étaient payées pour une large part par l'argent venu d'Amérique depuis le XVI^e siècle. Vers 1830, les importations de coton, de bois et de sucre reçues par l'Angleterre en provenance des plantations correspondent d'après les calculs de Pomeranz à l'exploitation de plus de 10 millions d'hectares de terres cultivables, soit entre 1,5 et 2 fois le total des terres cultivables présentes sur le sol du Royaume-Uni¹. Sans le déblocage colonial de la contrainte écologique, il aurait fallu trouver ailleurs ces

1. Voir Pomeranz 2000, 211-30, 264-97, 307-12.

sources d'approvisionnement. Il n'est certes pas interdit d'imaginer des scénarios historiques et technologiques permettant à une Europe autarcique de connaître la même prospérité industrielle, mais cela demande de l'imagination, par exemple de fertiles plantations de coton entretenues par des paysans anglais du Lancashire ou des arbres poussant jusqu'au ciel près de Manchester. En tout état de cause, il s'agirait véritablement d'une autre histoire, d'un autre monde, sans grand rapport avec celui dont nous sommes issus.

Comme le montre Pomeranz, il est frappant de constater à quel point les institutions et stratégies guerrières qui ont mené l'Europe au succès aux XVIII^e et XIX^e siècles avaient peu à voir avec les vertueuses institutions recommandées par Adam Smith en 1776 dans la *Richesse des nations*. Dans ce livre fondateur du libéralisme économique, Smith conseillait notamment aux gouvernements l'adoption d'impôts faibles et de budgets équilibrés (pas ou peu de dette publique), le respect absolu du droit de propriété, et le développement de marchés du travail et des biens aussi unifiés et concurrentiels que possible. Or de tous ces points de vue, les institutions en vigueur en Chine au XVIII^e siècle étaient selon Pomeranz beaucoup plus smithiennes que celles appliquées au Royaume-Uni. En particulier, les marchés étaient plus fortement unifiés en Chine. Le marché des grains fonctionnait sur une aire géographique plus importante, et la mobilité du travail y était sensiblement plus forte. Cela tenait aussi à une plus grande emprise des institutions féodales en Europe, au moins jusqu'à la Révolution française. Le servage subsista en Europe de l'Est jusqu'au XIX^e siècle (alors qu'il avait presque totalement disparu en Chine au début du XVI^e siècle), et il existait encore des restrictions à la mobilité à l'ouest du continent au XVIII^e siècle, en particulier au Royaume-Uni et en France, dans le cadre des *Poor laws* et de la grande autonomie laissée aux élites et cours seigneuriales locales pour imposer des règles coercitives aux classes laborieuses. Les propriétés ecclésiastiques partiellement gelées aux échanges étaient également plus importantes en Europe.

Enfin et surtout, les impôts étaient beaucoup plus légers en Chine : à peine 1 %-2 % du revenu national, alors qu'ils s'approchaient de 6 %-8 % du revenu national en Europe à la fin du XVIII^e siècle. L'empire Qing appliquait une stricte orthodoxie budgétaire : les impôts finançaient rigoureusement les dépenses, sans déficit. À

l'inverse, les États européens, à commencer par le Royaume de France et le Royaume-Uni, malgré le niveau élevé de leurs impôts, accumulaient des dettes publiques considérables, en particulier en temps de guerre, car les recettes fiscales ne suffisaient jamais à couvrir les dépenses exceptionnelles liées au conflit, gonflées en outre des paiements d'intérêts liés aux dettes précédentes. Or c'est précisément cette capacité fiscale, financière et militaire qui va s'avérer décisive pour la montée en puissance de l'Europe.

Les recherches récentes ont largement confirmé les conclusions de Pomeranz sur les origines de la « grande divergence » et le rôle central joué par la domination militaire et coloniale et les innovations technologiques et financières qui en ont découlé². Les travaux de Rosenthal et Wong ont notamment insisté sur le fait que la fragmentation politique de l'Europe, qui a eu des effets que l'on peut tenir pour globalement négatifs dans le très long terme (comme l'illustre de façon extrême l'autodestruction nationaliste et génocidaire des années 1914-1945), avait effectivement permis aux États européens de prendre le dessus sur la Chine et sur le monde entre 1750 et 1900, grâce notamment aux innovations induites par les rivalités militaires³. Les travaux de Beckert ont également montré l'importance cruciale de l'extraction esclavagiste et cotonnière dans la prise de contrôle par les Britanniques et les Européens de la production textile mondiale entre 1750 et 1850. En particulier, Beckert rappelle que la moitié des esclaves africains transportés au travers de l'Atlantique entre 1492 et 1888 l'ont été au cours de la période 1780-1860. Cette dernière phase de croissance accélérée de l'esclavage et des plantations cotonnières joua un rôle central dans la montée en puissance des textiles britanniques⁴. Des chercheurs ont par ailleurs entrepris de collecter des données

2. Il faut souligner que le rôle clé de l'extraction esclavagiste et coloniale dans le développement du capitalisme industriel avait déjà été analysé par de nombreux observateurs au XIX^e siècle (à commencer par Karl Marx), ainsi que par Éric Williams (premier ministre du Trinidad de 1956 à 1981) dans *Capitalism and slavery* (1944). Par comparaison, Max Weber dans *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme* (1905) insistait sur des facteurs culturels et religieux, alors que Fernand Braudel dans *Civilisation matérielle, économie et capitalisme* (1979) mettait notamment en valeur le rôle de la haute finance venue de l'Europe catholique comme protestante. Les travaux récents de Pomeranz, Parthasarathi et Beckert, beaucoup moins eurocentriques, représentent une forme de retour à Marx et à Williams, mais avec des outils et des sources plus riches associées à l'histoire globale et connectée.

3. Voir Rosenthal and Bin Wong 2011.

4. Voir Beckert 2014 et également Beckert and Rockman 2016.

détaillées de salaires et de productions permettant de comparer les niveaux européens, chinois et japonais avant et pendant la « grande divergence ». Malgré la fragilité des sources, les éléments disponibles confirment la thèse d'une divergence tardive entre Europe et Asie, qui ne prend vraiment forme qu'à partir du XVIII^e siècle, avec des nuances suivant les auteurs⁵.

Les travaux de Parthasarathi ont quant à eux permis d'insister sur le rôle clé des politiques protectionnistes anti-indiennes dans l'émergence de l'industrie textile britannique⁶. Aux XVII^e-XVIII^e siècles, les exportations de produits manufacturiers (textiles de toutes sortes, soierie, porcelaine) proviennent principalement de Chine et d'Inde, et elles sont largement financées par des importations d'argent et d'or en provenance d'Europe et d'Amérique (ainsi que du Japon)⁷. Les textiles indiens, et notamment les tissus imprimés et les calicots bleus, font fureur en Europe et dans le monde entier. Au début du XVIII^e siècle, 80 % des textiles échangés par les marchands anglais contre des esclaves en Afrique de l'Ouest étaient fabriqués en Inde, et cette proportion atteint encore 60 % à la fin du siècle. Les registres maritimes indiquent que les textiles indiens représentaient à eux seuls un tiers des cargaisons embarquées à Rouen dans les années 1770 dans les navires en partance pour le commerce négrier. Des rapports ottomans indiquent que les exportations textiles indiennes vers le Moyen-Orient étaient alors encore plus importantes que celles acheminées vers l'Afrique de l'Ouest, ce qui ne semblait pas poser pas de problème majeur aux autorités turques, davantage sensibles aux intérêts du consommateur local.

En Europe, les marchands virent très vite l'intérêt qu'ils pouvaient avoir à attiser les tensions contre les textiles indiens, afin de

5. Voir par exemple Broadburry *et al.* 2018. Ces auteurs concluent que la divergence de la production par habitant et de salaire moyen entre la Chine et le Royaume-Uni apparaît clairement à partir de 1700, ce qui est un peu plus précoce que ne l'estime Pomeranz (qui défend l'idée d'une parité salariale entre les régions les plus avancées d'Europe et d'Asie jusqu'en 1750-1800), mais « plus tardif que dans les thèses eurocentriques antérieures ». Il n'est pas certain toutefois que les sources permettent d'être aussi précis, et il est peut-être préférable de se concentrer sur des régions chinoises et européennes particulières (comme le fait Pomeranz).

6. Voir le livre éclairant de P. Parthasarathi (2011).

7. D'après les estimations disponibles, sur quelques 142 kilotonnes de métaux précieux (en équivalent argent) extraites entre 1600 et 1800 (132 en Amérique, 10 au Japon), environ 28 kilotonnes (20 %) auraient été exportées en Inde. Voir Parthasarathi 2011, 46-7.

s'approprier une partie de ce savoir-faire et de développer leurs projets transcontinentaux. Dès 1685, le parlement britannique introduisit des droits de douane de 20 %, puis de 30 % en 1690, avant de bannir entièrement l'importation de textiles imprimés et colorés en 1700. À partir de cette date, seuls les tissus vierges étaient importés d'Inde, ce qui permit aux producteurs britanniques de progresser dans la fabrication des pièces de couleur et des impressions. Des mesures similaires furent prises en France, avant d'être renforcées tout au long du XVIII^e siècle au Royaume-Uni, avec notamment l'institution d'un droit de douane de 100 % sur l'ensemble des textiles indiens en 1787. La pression des marchands d'esclaves de Liverpool, qui avaient un besoin vital de textiles de qualité afin de pouvoir développer leur commerce sur les côtes africaines sans dépenser tout leur métal, joua un rôle décisif, notamment entre 1765 et 1785, période de rapide amélioration de la production anglaise. Ce n'est qu'après avoir acquis un avantage comparatif indiscutable dans l'industrie textile, en particulier grâce à l'utilisation du charbon, que le Royaume-Uni se mit à partir du milieu du XIX^e siècle à tenir un discours libre-échangiste plus affirmé (et non dénué d'ambiguïtés, comme avec les exportations d'opium en Chine, qui mèneront aux guerres du même nom).

Les Britanniques firent également usage de mesures protectionnistes dans l'industrie navale, florissante en Inde aux XVII^e-XVIII^e siècles, en instituant en 1815 une taxe spéciale de 15 % sur tous les biens importés sur des navires de fabrication indienne, puis en décrétant que seuls les bateaux anglais pouvaient importer au Royaume-Uni des marchandises venues de l'est du cap de Bonne-Espérance. Même s'il est difficile de proposer une estimation globale, il paraît clair que l'ensemble de ces mesures protectionnistes et mercantilistes, imposées au reste du monde la main sur la canonnière, a joué un rôle significatif dans la domination industrielle britannique et européenne. D'après les estimations disponibles, la part de la Chine et de l'Inde dans la production manufacturière mondiale, qui était encore de 53 % en 1800, n'était plus que de 5 % en 1900⁸.

Pour autant, cette thèse mettant l'accent sur le rôle des dominations coloniales dans l'émergence du capitalisme occidental ne règle pas toutes les questions, loin s'en faut. Il faut ensuite expliquer les raisons

8. Voir Parthasarathi 2011, 97-131, 234-35. Voir également Singaravelou et Venayre 2017, 90-2.

de la supériorité fiscale et militaire développée en Europe, ce que l'on fait habituellement en mettant l'accent sur les formes particulières prises par les concurrences interétatiques européennes, sans toutefois épuiser le sujet (par exemple, les concurrences interétatiques étaient également très fortes dans le sous-continent indien). Nicolas Brisset et Benoît Walraevens favorisent des analyses telles que celles de Robert Brenner et Ellen Meiksins Wood, qui défendent l'idée selon laquelle des rapports sociaux de production spécifiquement capitalistes (et introuvables ailleurs dans le monde) se seraient développés dans les campagnes anglaises dès le ^{xvi}^e et le ^{xvii}^e siècles, bien avant donc que l'expansion coloniale ne joue un rôle déterminant. Ces travaux sont stimulants et méritent d'être étudiés avec attention. La lecture que j'en fais est toutefois différente de celle de Brisset et Walraevens : les sources mobilisées par ces auteurs me semblent trop fragiles (et beaucoup trop euro-centrées) pour permettre d'établir fermement une telle conclusion. À ce stade, la thèse développée par Pomeranz et Parthasarathi, selon laquelle les structures socioéconomiques en vigueur dans les régions les plus avancées d'Europe, de Chine, du Japon et de l'Inde n'étaient guère différentes jusqu'au milieu du ^{xviii}^e siècle et ne se mettent à véritablement diverger que dans le contexte des dominations coloniales, militaires et commerciales, me semble la mieux établie.

Il est cependant tout à fait possible que de nouveaux travaux et des sources inédites permettent à l'avenir de faire évoluer cette conclusion elle-même provisoire et fragile. Comme le notent Brisset et Walraevens, j'évoque également dans mon livre d'autres facteurs susceptibles d'expliquer une divergence européenne proto-capitaliste plus précoce, comme par exemple la thèse développée par Giacomo Todeschini d'un droit de la propriété spécifique développée en Europe par l'Église catholique afin d'assurer sa pérennité en tant qu'organisation à la fois religieuse et possédante, alors même que le célibat du clergé lui interdit d'exister en tant que classe. Là encore, cette hypothèse est séduisante, mais les sources disponibles me semblent insuffisantes pour en évaluer l'importance exacte par comparaison aux multiples autres facteurs en jeu⁹. Dans l'état actuel de la recherche, la thèse du

9. Je cite aussi les travaux de Sanjay Subrahmanyam et Serge Gruzinski sur les motivations religieuses et géopolitiques menant à la stratégie de contournement de l'islam et *in fine* à la « découverte » de l'Inde et aux grandes expéditions maritimes ibériques du ^{xv}^e et ^{xvi}^e siècles (voir chap. 8).

déblocage colonial de la contrainte écologique me semble la mieux étayée et la plus pertinente pour analyser l'émergence du capitalisme européen, quel qu'ait pu être par ailleurs le poids relatif des multiples autres facteurs rendant possible cet expansionnisme colonial.

LE SOCIALISME PARTICIPATIF : UN SOCIALISME AUTOGESTIONNAIRE ET DÉCENTRALISÉ

J'en viens maintenant au second point essentiel soulevé par Nicolas Brisset et Benoît Walraevens. Dans leur texte, les deux auteurs se demandent dans quelle mesure le système de « socialisme participatif » que je défends dans le dernier chapitre de mon livre relève véritablement du « socialisme », et remettent en cause l'usage de ce terme dans ce contexte. Je suis naturellement en désaccord avec Brisset et Walraevens à ce sujet, mais la question qu'ils posent est importante, et je suis sans doute responsable d'un manque de clarté sur plusieurs points, que je souhaiterais préciser ici.

Tout d'abord, sans revenir sur la longue et tumultueuse histoire des doctrines socialistes depuis les premiers usages du terme dans les années 1830, il me semble important de rappeler que le socialisme a pris de multiples formes dans l'histoire des idées et des pratiques. En particulier, l'idée de socialisme a été souvent utilisée pour désigner deux systèmes nettement différents : d'une part, un socialisme étatiste où l'État détiendrait la propriété des moyens de production ; et d'autre part, un socialisme autogestionnaire et décentralisé où le pouvoir au sein des entreprises appartiendrait aux travailleurs. Il se trouve que le socialisme participatif que je défends relève très nettement de la seconde catégorie, autogestionnaire et décentralisée, même si je reconnais naturellement le rôle indispensable de la propriété proprement étatique dans certains secteurs. Il me semble que Brisset et Walraevens tendent à enfermer la notion de socialisme dans sa version étroitement étatique, ce qui me paraît regrettable, car cela conduirait à congeler un débat qu'il est au contraire urgent de ré-ouvrir.

Le premier pilier sur lequel repose le système de « socialisme participatif » défendu dans mon ouvrage est un nouveau partage du pouvoir dans les unités de production, et en particulier au sein de leurs organes de gouvernance (conseils d'administration ou organes équivalents). Ceci est expliqué dans mon livre, mais sans doute

trop succinctement¹⁰. Concrètement, je propose d'une part que les représentants des salariés disposent de 50 % des voix dans toutes les entreprises (y compris les plus petites, alors que cette règle s'applique uniquement aux plus grandes dans les systèmes de cogestion de type germanique et nordique), et d'autre part qu'au sein des 50 % des droits de vote allant aux actionnaires, la part des droits de vote détenue par un actionnaire individuel ne puisse dépasser un certain seuil dans les entreprises suffisamment importantes. Pour fixer les idées, on peut imaginer qu'un actionnaire individuel puisse détenir au maximum 90 % des droits de vote actionnariaux dans les petites entreprises (au-dessous de 10 salariés), et que ce seuil s'abaisse graduellement à 10 % des droits de vote actionnariaux pour les plus grandes (au-delà de 100 salariés). Au cas où il existerait un actionnaire unique, les droits de vote actionnariaux non attribués viendraient s'ajouter aux droits de vote des salariés. De cette façon, un actionnaire unique qui serait également salarié de sa société continuerait d'avoir la majorité des voix dans une toute petite entreprise, mais devrait s'appuyer de plus en plus sur la délibération collective dès lors que l'entreprise grandit.

Par exemple, avec les règles décrites plus haut, un actionnaire unique d'une société employant cinq salariés (y compris lui-même) détiendrait 56 % des voix¹¹. Dans le cas d'une société employant vingt salariés (y compris lui-même), il détiendrait 43 % des voix¹². Il perdrait donc la majorité, puisque les salariés détiendraient alors 57 % des droits de vote, y compris en l'absence de toute participation au capital. Avec cent salariés, il détiendrait à peine 11 % des voix¹³. Dans le cas d'un actionnaire unique qui ne serait pas lui-même salarié, il perdrait par construction la majorité des voix dès le premier salarié. Par ailleurs si les salariés détiennent eux-mêmes une participation au capital, même minoritaire, ils obtiendraient encore plus rapidement la majorité des voix. Des règles légèrement différentes pourraient également permettre aux salariés de contrôler plus vite la majorité des voix. De façon générale, il va de soi que tous ces paramètres ne

10. Voir Piketty 2019, 1118-22.

11. 45 % des voix comme actionnaire (90 % de 50 %) et 11 % des voix comme salarié (5 %/5).

12. 40 % des voix comme actionnaire (80 % de 50 %) et 3 % des voix comme salarié (60 %/20).

13. 10 % des voix comme actionnaire et 0,9 % comme salarié (90 %/100).

sont donnés ici qu'à titre illustratif et devraient faire l'objet de vastes délibérations et expérimentations¹⁴.

Le second pilier sur lequel repose le système de « socialisme participatif » est la redistribution de la propriété elle-même¹⁵. Afin d'assurer une véritable circulation du pouvoir, il faut en effet mobiliser le système fiscal et successoral afin de favoriser une plus grande circulation de la propriété elle-même. Dans tous les pays pour lesquels des données sont disponibles, y compris les sociétés sociales-démocrates les plus « égalitaires », les 50 % les plus pauvres ne possèdent presque rien (généralement autour de 5% du patrimoine total), et leur part s'est à peine améliorée depuis le XIX^e siècle. L'idée selon laquelle il suffirait d'attendre que l'accroissement général des richesses diffuse la propriété n'a guère de sens : si c'était le cas, on aurait vu une telle évolution depuis longtemps. C'est pourquoi je soutiens l'idée d'une solution plus volontariste, sous forme d'un héritage minimal pour tous, qui pour fixer les idées pourrait pour commencer être de l'ordre de 120 000€ (soit environ 60 % du patrimoine moyen en France actuellement) versés à l'âge de 25 ans¹⁶. Une telle dotation en capital représenterait une dépense annuelle d'environ 5 % du revenu national, qui pourrait être financée par un mélange d'impôt progressif annuel sur la propriété (c'est-à-dire sur le patrimoine immobilier, financier et professionnel, net de dettes) et d'impôt progressif sur les successions. J'indique des barèmes possibles.

Dans mon esprit, cet héritage pour tous financé par l'impôt sur la propriété et sur les successions ne constituerait qu'une part relativement réduite du total des dépenses publiques. Toujours pour fixer les idées, on peut en effet envisager dans le cadre d'une réflexion sur le système fiscal idéal des recettes totales de l'ordre de 50 % du revenu national (niveau voisin de celui en vigueur actuellement, mais réparti de façon beaucoup plus juste, ce qui permet d'envisager de possibles augmentations futures), composé d'une part d'un système

14. Voir également Piketty 2020, 7-31.

15. Voir Piketty 2019, , 1122-7.

16. Actuellement, le patrimoine moyen des 50 % les plus pauvres est équivalent à environ 10 % du patrimoine moyen de l'ensemble de la population (d'où une part d'à peine 5 % du patrimoine total). La mesure évoquée ici aboutirait donc à une multiplication par six du patrimoine moyen des 50 % les plus pauvres. Le montant envisagé (60 % du patrimoine moyen) se situe un peu au-dessus du patrimoine médian actuel. Là encore, j'insiste sur le fait que ces paramètres n'ont qu'une valeur illustrative et pourraient très bien être fixés à des niveaux plus ambitieux.

d'impôt progressif sur la propriété et sur les successions (qui rapporterait environ 5 % du revenu national et financerait l'héritage pour tous), et d'autre part d'un système intégré d'impôt progressif sur le revenu, de cotisations sociales et de taxe carbone (avec une carte carbone individuelle permettant de protéger les faibles revenus et les comportements responsables, et de concentrer les efforts sur les plus fortes émissions individuelles, qui seraient lourdement imposées), qui rapporterait au total environ 45 % du revenu national et qui financerait l'ensemble des autres dépenses publiques, et en particulier l'ensemble des dépenses sociales (éducation, santé, pensions de retraites, transferts sociaux, revenu de base versé automatiquement à chacun, etc.) et des mesures liées à l'environnement (infrastructures de transport, transition énergétique, rénovation thermique, etc.).

Même si cet héritage pour tous ne représente qu'une part relativement réduite du total des dépenses publiques, un tel dispositif aurait un impact structurant sur la répartition du pouvoir dans la société. En particulier, la dotation universelle en capital accroîtrait considérablement le pouvoir de négociation des personnes qui actuellement ne possèdent quasiment rien (soit environ la moitié de la population). Quand on ne possède rien, ou pire encore si l'on ne détient que des dettes, on est obligé d'accepter n'importe quel salaire, n'importe quelles conditions de travail, ou presque. L'existence d'un revenu de base est un outil indispensable mais malheureusement insuffisant pour modifier cette situation, car dans tous les systèmes envisagés le revenu de base se situe par construction à un niveau relativement faible (inférieur au salaire minimum). À l'inverse, le fait de posséder 100 000€ ou 200 000€, en complément bien évidemment du revenu de base et de l'ensemble des droits associés à l'État social le plus étendu possible (éducation et santé gratuite, pensions de retraites et allocations chômage fortement redistributives, etc.), modifie substantiellement la donne. On peut se permettre de voir venir, de refuser certaines propositions, d'acquiescer un logement ou de se lancer dans un projet personnel. Cette liberté a tout pour effrayer les employeurs et les possédants, qui perdraient en docilité, et pour réjouir les autres.

À l'autre bout de l'échelle, l'impôt fortement progressif sur les successions et sur la propriété (jusqu'à 90 % sur les plus fortes détentions, voire davantage) utilisé pour financer la dotation en capital

limiterait structurellement la concentration du pouvoir entre quelques mains. Cela contraindrait également les actionnaires importants à céder une partie de leurs actions afin de pouvoir acquitter leurs impôts, ce qui contribuerait à renforcer les règles de partage de pouvoir décrites plus haut (divers mécanismes peuvent être envisagés pour que les salariés disposent d'un droit préférentiel pour acquérir les actions en question). Plus généralement, la mise d'un système fortement progressif d'imposition des plus hautes fortunes conduirait en outre à des ventes accélérées et à une forte baisse des prix immobiliers et boursiers, ce qui serait également une excellente chose pour permettre à de nouveaux venus de se porter acquéreur. J'insiste également de nouveau sur le fait que le barème de redistribution de l'héritage proposé dans mon livre n'est mentionné qu'à titre illustratif, et pourrait à mon sens aller beaucoup plus loin.

Pour résumer, le premier pilier du socialisme participatif institue une propriété sociale, fondée sur un partage du pouvoir entre différents types d'ayant-droits (salariés et actionnaires), alors que le second pilier institue une propriété temporaire, permettant de faire circuler en permanence les biens et le pouvoir qu'ils confèrent. Au final, le régime de petite propriété sociale et temporaire ainsi décrit n'a plus grand-chose à voir avec la propriété privée capitaliste. Cela justifie à mon sens que l'on parle de socialisme, et en l'occurrence de socialisme participatif, car ce modèle repose sur l'autogestion, la décentralisation et la participation de tous à la vie économique et sociale. Il s'agit certes d'un socialisme qui laisse subsister une petite propriété privée résiduelle, mais d'une part il s'agit à mon sens d'une condition nécessaire pour permettre une réelle décentralisation des décisions (surtout s'agissant de la question du logement et des petites entreprises) ; et d'autre part cette petite propriété privée résiduelle est d'emblée conçue comme une propriété sociale et temporaire mettant en jeu les autres usagers du capital, à commencer par les autres travailleurs, y compris dans les plus petites entreprises.

Plusieurs points doivent immédiatement être précisés au sujet du système de « socialisme participatif » ici esquissé. Tout d'abord, j'insiste dans mon livre sur le fait qu'une telle transformation du système légal et fiscal exigerait des modifications constitutionnelles majeures (ainsi que la répudiation et la redéfinition sociale-fédéraliste de multiples traités internationaux, en particulier ceux portant sur la circulation des

capitiaux), et ne pourrait voir le jour que dans le cadre de rapports de forces sociaux et politiques sensiblement différents de ceux observés actuellement. De façon générale, toutes les transformations des régimes inégalitaires analysées dans mon ouvrage mettent en jeu des rapports de force, des luttes sociales, des révoltes et des révolutions, des crises de toutes natures, depuis la Révolution française et la révolte des esclaves à Saint-Domingue jusqu'aux nouveaux rapports de force capital-travail établis à la suite des crises des années 1914-1945 et des guerres d'indépendance. Il en ira sans doute de même à l'avenir, à l'occasion par exemple de crises produites par les contradictions politiques, sociales et environnementales du système économique actuel, dans des circonstances qu'il est naturellement impossible de prédire avec précision.

Il me semble toutefois important d'insister sur une autre leçon issue de l'histoire des régimes inégalitaires étudiée dans *Capital et idéologie*, à savoir que ces rapports de force sont à la fois matériels et intellectuels, et qu'il existe toujours une certaine forme d'indétermination idéologique et d'autonomie de la sphère des idées, au sens où les positionnements politico-idéologiques des uns et des autres ne sont que partiellement déterminés par les intérêts sociaux et les positions de classe en présence. Autrement dit, les conflits proprement idéologiques et programmatiques ont leur importance. Pour le dire autrement, les rapports de force sont une condition nécessaire pour un changement historique émancipateur, mais ils ne sont pas une condition suffisante, en particulier s'ils ne s'appuient pas sur une base programmatique et institutionnelle réellement émancipatrice.

Pour prendre un exemple extrême mais révélateur, et dont les conséquences se font sentir jusqu'à nos jours, la Révolution bolchévique de 1917 s'appuie sur des rapports de force nouveaux permettant le remplacement du régime tsariste par le premier « État prolétarien » de l'histoire. Pour autant, la victoire du prolétariat (ou plutôt des personnes et organisations supposées parler en son nom) ne met pas fin aux désaccords idéologiques. De multiples questions centrales demeurent en suspens (l'existence de factions au sein du parti, la répartition du pouvoir au sein de l'appareil de planification, les droits des syndicats, l'échelle des salaires et son contrôle, les rapports entre nationalités, les liens entre propriété coopérative et étatique, etc.), et la voie qui sera finalement choisie s'avèrera peu émancipatrice.

Ne serait-ce que pour éviter de reproduire les mêmes erreurs, ou de s'exposer à une critique de cette nature, il n'est peut-être pas inutile de débattre longuement et précisément du contenu institutionnel que pourrait prendre une nouvelle forme de socialisme, et de reconnaître que la complexité des questions posées, en particulier la question de la frontière et celle de la propriété¹⁷, rend illusoire l'idée d'une détermination mécanique des idéologies à ce sujet par les intérêts sociaux et les purs antagonismes matériels.

Les questions de réparations face au passé colonial et discriminatoire fournissent également une illustration assez claire du type d'indétermination idéologique qui doit être pris au sérieux. Comme le note dans mon livre, les compensations aux propriétaires d'esclaves ont joué un rôle central dans l'histoire du capitalisme industriel occidental. Je tente d'indiquer quelques pistes de réflexion sur les contours de possibles réparations justes, par exemple s'agissant du tribut acquitté par Haïti à la France de 1825 à 1950 pour compenser les propriétaires « spoliés » par l'indépendance de l'île et la fin de l'esclavage, tribut qui fût fixé à environ 300 % du produit intérieur brut haïtien de 1825, soit environ 30 milliards d'euros (un trait de plume par comparaison à l'endettement public français actuel) si l'on appliquait le même pourcentage au produit intérieur brut haïtien d'aujourd'hui (ce qui reviendrait à négliger le fait que les intérêts acquittés ont généralement été nettement supérieurs à la croissance de l'économie du pays, elle-même lourdement lestée par cette dette

17. « Pour simplifier, on peut dire que chaque régime inégalitaire, chaque idéologie inégalitaire, repose sur une théorie de la frontière et une théorie de la propriété. Il faut d'une part répondre à la question de la frontière. Il faut expliquer qui fait partie de la communauté humaine et politique à laquelle on se rattache et qui n'en fait pas partie, sur quel territoire et suivant quelles institutions elle doit se gouverner, et comment organiser ses relations avec les autres communautés, au sein de la vaste communauté humaine universelle (qui suivant les idéologies peut être plus ou moins reconnue comme telle). Il s'agit dans une large mesure de la question du régime politique, mais elle implique aussi de répondre immédiatement à des questions portant sur l'inégalité sociale, en particulier celle séparant les citoyens des étrangers. Il faut d'autre part répondre à la question de la propriété : peut-on posséder les autres individus, les terres agricoles, les immeubles, les entreprises, les ressources naturelles, les connaissances, les actifs financiers, la dette publique, et suivant quelles modalités pratiques et quel système légal et juridictionnel doit-on organiser les rapports entre propriétaires et non propriétaires et la perpétuation de ces relations ? Cette question du régime de propriété, avec celles du régime éducatif et du régime fiscal, a un impact structurant sur les inégalités sociales et leur évolution » (Piketty 2019, 17-8).

« odieuse » par excellence). Mais il va de soi qu'il s'agit de questions qui n'admettent pas de réponse unique. Pour sortir du propriétaireisme et de son héritage, il n'existe d'autre choix que de s'appuyer sur la délibération démocratique pour construire des normes de justice acceptables pour le plus grand nombre, tout autant que sur les rapports de force, qui dépendent aussi de la construction de majorités d'idées, de coalitions nouvelles et d'identités métissées.

Plus généralement, j'insiste sur le fait que les « éléments pour un socialisme participatif » présentés dans *Capital et idéologie* ne constituent qu'une minuscule contribution à un gigantesque processus d'élaboration collective. Ils ne visent en aucune façon à proposer un système clos ou achevé. Il ne s'agit au mieux que d'une petite étape temporaire au sein d'une longue évolution historique et cognitive. Il s'agit en outre d'une étape relativement peu imaginative, au sens où je me suis contenté de partir d'expériences institutionnelles qui me sont apparues comme relativement réussies au cours du xx^e siècle, comme la cogestion germanique-nordique et la progressivité fiscale à l'anglo-saxonne, et d'imaginer leur extension-radicalisation au xxi^e siècle. D'une certaine façon, le socialisme participatif se situe simplement dans le prolongement du mouvement allant du capitalisme colonial de 1910 au capitalisme social-démocrate de 2020. Il est fort possible que l'histoire emprunte des chemins beaucoup plus sinueux, comme ce fût d'ailleurs le cas entre 1910 et 2020. Et si par extraordinaire le socialisme participatif devait voir le jour dans telle ou telle région de la planète d'ici à 2050 ou 2080, il est peu probable que les choses en restent là. Toutes les réflexions sont bonnes à prendre pour imaginer la suite.

Si je comprends bien, Nicolas Brisset et Benoît Walraevens se sentent relativement proches de la forme de « socialisme salarial » développée par Bernard Friot dans une série d'ouvrages publiés depuis un dizaine d'années¹⁸. Pour simplifier, ce dernier propose d'étendre à l'ensemble de l'organisation socio-économique le modèle des caisses de sécurité sociale mis en place notamment pour la retraite et l'assurance-maladie depuis 1945. Cela impliquerait en particulier la création d'une « caisse

18. Voir en particulier Friot 2012. L'expression « socialisme salarial » n'est pas utilisée par Friot, mais elle me semble apte à exprimer l'insistance (justifiée) qui est la sienne sur le potentiel émancipateur du déjà-là constitué par le statut salarial et la sécurité sociale.

de salaire » et d'une « caisse d'investissement », la première étant chargée de classer les personnes en fonction de leurs qualifications dans différents niveaux de « salaire à vie », et la seconde d'attribuer les crédits d'investissement et les droits d'usage du capital immobilier et professionnel aux différentes unités de production et aux multiples projets individuels et collectifs en présence. Dans la mesure où ces caisses seraient gérées de façon participative et démocratique, sous des formes précises qu'il faudrait toutefois préciser (ce que Friot ne fait pas), une telle perspective est riche en potentialités. De façon générale, le développement de structures coopératives et de nouvelles formes organisationnelles fondées sur la propriété commune et la propriété d'usage doit naturellement être encouragé, de façon complémentaire au système de propriété sociale et temporaire défendu ici.

Je veux simplement attirer l'attention sur un point : les caisses de salaire ou d'investissement imaginées par Friot (ou leur équivalent dans d'autres propositions retirant tout rôle à la petite propriété privée, sociale et temporaire) concentreraient en leur sein un pouvoir considérable sur des millions d'existences et de décisions quotidiennes (portant notamment sur les niveaux de salaires et l'usage du capital, en particulier concernant les logements et les petites entreprises), et la question de l'organisation interne et d'un fonctionnement réellement démocratique et émancipateur de ces instances quasi-étatiques et hyper-centralisées n'a absolument rien d'évident. Il serait pour le moins prématuré de supposer par avance que cette question a été réglée et que tout risque de dérive bureaucratique et autoritaire peut être écarté, tout cela sans même expliquer les systèmes de vote et de répartition du pouvoir qui pourraient être appliqués dans de telles institutions, en lien avec les expériences socio-historiques comparatives disponibles (parlements, partis, syndicats, caisses sociales, banques publiques, etc.) et les potentialités d'apprentissages et d'améliorations qu'elles recèlent.

En tout état de cause, je me réjouis par avance de lire les propositions que Nicolas Brisset et Benoît Walraevens pourraient être amenés à faire à l'avenir pour la mise en place d'une nouvelle forme de socialisme, et je remercie de nouveau la *Revue de philosophie économique* d'avoir organisé cet échange.

RÉFÉRENCES

- BECKERT, S. 2014. *Empire of Cotton. A Global History*. New York : Knopf.
- BECKERT, S. and S. ROCKMAN. 2016. *Slavery's Capitalism. A New History of American Economic Development*. Philadelphia : University of Pennsylvania Press.
- BROADBURY, S., GUAN, H. and D. DAOKI LUI. 2018. "China, Europe and the Great Divergence : a Study in Historical National Accounting 980-1850." *Journal of Economic History* 78(4) : 1-46.
- FRIOT, B. 2012. *Puissances du salarial*. Paris : La Dispute.
- PARTHASARATHI, P. 2011. *Why Europe Grew Rich and Asia Did Not. Global Economic Divergence 1600-1850*. Cambridge : Cambridge University Press.
- PIKETTY, T. 2019. *Capital et idéologie*. Paris : Seuil.
- . 2020. *Vivement le socialisme ! Chroniques 2016-2020*. Paris : Seuil.
- POMERANZ, Ken. 2000. *The Great Divergence. China, Europe and the Making of the Modern World Economy*. Princeton : Princeton University Press.
- ROSENTHAL, J. L. and R. BIN WONG. 2011. *Before and Beyond Divergence. The Politics of Economic Change in China and Europe*. Cambridge (MA) : Harvard University Press.
- SINGARAVELOU, P. et S. VENAYRE. 2017 *Histoire du monde au XIX^e siècle*. Paris : Fayard.